

Les Motocycles ARDOIN SAINT AMAND & Cie
Société Anonyme au capital de 521 223,19 €uros
Siège social : 8, rue des Petites Ecuries 75010 PARIS
RCS PARIS B 722 038 346 (72B 03834)

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2020.

Mesdames et Messieurs les actionnaires,
Chers associés,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire, dans le cadre des prescriptions légales et statutaires, pour vous rendre compte de la situation de notre Société au 31 décembre 2019 ainsi que du résultat de son activité pendant les douze derniers mois de l'exercice écoulé allant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019.

Notre assemblée générale ordinaire se tient traditionnellement au mois de juin mais cette année ce sont toutes les prolongations de délais entraînées par la crise sanitaire traversée par notre pays qui nous ont contraint à décaler notre assemblée au mois de septembre. Nous espérons que vous ne nous en tiendrez pas rigueur.

Lecture du rapport établi par le Commissaire aux Comptes de notre société vous sera donnée dans quelques instants, relativement aux comptes aujourd'hui soumis à votre approbation.

Le présent rapport établi par votre Conseil, les rapports rédigés par notre Commissaire aux Comptes titulaire, de même que l'inventaire et les comptes annuels, ainsi que les autres documents ou renseignements s'y rapportant, ont été mis à votre disposition dans les délais légaux et statutaires.

SITUATION DE LA SOCIÉTÉ ET DE L'ACTIVITÉ AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ.

La société *Les Motocycles Ardoin Saint Amand & Cie* a réalisé, au cours de l'exercice 2019, un chiffre d'affaires hors taxe de 91 500 €uros contre 80 000 €uros pour l'exercice précédent, marquant ainsi une nouvelle hausse de 14,38 % qui reste toutefois non significative.

Comme nous vous en avons tenu informés depuis plusieurs exercices notre société se retire année après année du marché du deux-roues motorisé. Cela nous oblige à aligner nos frais fixes sur nos rentrées ce qui oblige à réaliser un certain nombre d'aménagements dont certains demandent du temps pour être effectifs. Ce qui fait qu'une fois encore nos résultats annuels sont négatifs et présentent une perte de - 65 090 €uros contre - 34 388 €uros au titre de l'exercice précédent, soit une aggravation de + 86,37 %.

Nous ne sommes plus désormais détenteurs que d'une seule participation dans un établissement de commercialisation de motocyclettes, la concession Harley-Davidson de Melun : les établissements Highway 2 Heaven à Vert-Saint-Denis.
Si bien que les résultats de notre société ne dépendent pratiquement plus du marché du deux-roues auquel pourtant nous continuons à nous intéresser.

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE ÉCOULÉ ET SITUATION ACTUELLE.

Ce marché national du deux-roues motorisé avait connu en 2018 une progression de + 8,72 % en commercialisant 164 956 pièces. Il a continué en 2019 à progresser atteignant les 184 764 pièces soit une nouvelle hausse de + 12,00 %. Laissant entrevoir la possibilité dans les années prochaines de revenir aux chiffres de 2007 qui s'établissaient à 240 000 pièces.

En France, la progression la plus importante reste concentrée sur la moto 125 cm³ dont les ventes augmentent d'une année sur l'autre de + 20,2 %. C'est une évolution rassurante pour ce secteur d'activité parce que c'est le plus souvent par l'intermédiaire d'une 125 cm³ que l'on devient un motard.

Le cumul des chiffres d'affaires de nos filiales d'exploitation a atteint au titre de l'exercice 2018 le montant de 3,77 millions d'€uros alors qu'en 2018 il atteignait encore 5,41 millions d'€uros. Cette baisse de - 30,31 % s'explique par l'arrêt de l'exploitation de notre filiale HD Shop intervenu au premier trimestre de l'exercice.

Alors voyons maintenant de plus près nos filiales, les unes après les autres.

1) Harley-Davidson Shop Sarl (détenue à 49 %). Comme son nom l'indique, cette filiale commercialise exclusivement des produits de la marque Harley-Davidson. Enfin, commercialisait des produits Harley-Davidson puisque comme nous vous l'annoncions dans le rapport de l'année dernière elle a cessé toute activité commerciale à la fin du premier trimestre de l'année précédente. Elle a résilié le bail de son atelier et elle s'est transformée en société immobilière en louant les locaux qui étaient consacrés précédemment à son show-room.

Dans ces conditions, son chiffre d'affaires qui n'a atteint que 317 000 €uros n'est en comparable en rien avec les chiffres de l'exercice précédent.

Et une fois encore son résultat s'inscrit en perte pour un montant de - 99 000 €uros à comparer aux - 16 738 €uros de l'année 2018, soit une hausse très importante qui n'est significative en rien puisque dégagee dans un contexte à la fois particulier et très différent.

2) Highway 2 Heaven Sas (filiale à 47 %). Société concessionnaire exclusive de la marque Harley-Davidson, dans laquelle nous sommes sleeping-partner pour n'intervenir à aucun niveau, dans sa gestion.

Commercialiser des Harley-Davidson en 2019 n'était pas le bon choix puis que c'est l'une des rares marques à voir reculer ses ventes. Lesquelles ont atteint seulement 8 777 pièces en 2019 contre 8 927 pièces en 2018, soit un léger recul de - 1,68 %.

De son côté notre filiale est parvenue à commercialiser 110 motocyclettes neuves et 50 d'occasion, soit un total de 160 pièces, alors que l'année passée ces chiffres correspondants s'établissaient à 121 pour les véhicules neufs et à 51 pour les occasions, soit un total de 172 pièces.

Ce qui dégage quand même un recul de - 6,98 %.

Le chiffre d'affaires, de son côté, a aussi bien sûr régressé et malheureusement en le faisant dans des proportions plus importantes. Il s'est en effet établi, au titre de l'exercice 2019, à 3 450 000 €uros contre 3 797 393 €uros, soit un recul de - 9,15 % plus élevé que les - 6,98 % enregistrés au niveau du nombre de pièces.

De la même façon le bénéfice s'est inscrit à 51 500 €uros contre 75 628 €uros pour l'exercice précédent, accusant ainsi une dégradation bien plus importante encore de - 31,90 % !

3) Immobilière Standard Sci (filiale à 92 %). Cette société est propriétaire de l'immeuble qu'utilise, pour son exploitation, son locataire, la société « 4 en 1 » Sa, et se contente d'encaisser les loyers correspondants.

Le loyer en 2019 a sensiblement progressé pour s'établir à 88 932 €uros contre 74 833 €uros, dégagant ainsi une jolie progression de + 18,84 %. Celle-ci est due aux accords amiables signés avec notre locataire lors du dernier renouvellement du bail intervenu en février 2016. Et elle a permis une amélioration des résultats qui s'inscrivent à + 8 374 €uros contre + 7 357 €uros, soit une hausse de + 13,82 %.

Les travaux indispensables à la consolidation de l'hôtel voisin ne semblent toujours pas avoir débuté, mais le phénomène alarmant de rotation dont cet immeuble paraissait souffrir ne s'est pas aggravé et se serait peut-être même stabilisé.

En face, les travaux de réhabilitation de la caserne de pompiers Château-Landon qui doit se transformer en espace d'ecoworking consacré à la mode progressent lentement. On ne sait pas s'il aura un lien quelconque avec l'immense ensemble d'immeubles industriels que le groupe Fayat édifie sur la place Skanderberg du 19^{ème} arrondissement et qui sont présentés comme devant être, eux aussi, voués à la mode.

Quant au très important immeuble derrière le nôtre et contre lequel le nôtre est adossé, rien n'a encore bougé et aucuns travaux n'ont encore débuté.

4) Immobilière du Bicentenaire Sci (filiale à 98 %). Cette société est propriétaire des bureaux que nous occupons.

Comme à son habitude, le montant du loyer est resté constant d'une année sur l'autre à 16 000 €uros.

Par contre, une nouvelle fois encore les charges facturées par le syndic de l'immeuble et les frais de gestion administratifs ont continué de progresser faisant reculer le bénéfice à 1 928 €uros contre 2 590 €uros entraînant ainsi une importante nouvelle baisse de - 25,56 % qui vient s'ajouter à celle de - 11,72 % enregistrée l'an dernier.

5) Levallois Motos Sa (détenue à 48,78 %). Cette ancienne filiale d'exploitation lorsqu'elle était concessionnaire exclusif des produits BMW s'est muée en société immobilière dans l'attente de faire de nouveaux investissements sur un secteur encore à définir.

Elle possède essentiellement un appartement de 100 m² et ses anciens locaux de concessionnaire, tous les deux situés sur le territoire de la commune de Levallois-Perret. L'appartement est loué à la BNP si bien que les loyers se sont élevés à 99 876 €uros au titre de l'exercice contre 95 422 €uros un an auparavant. Dégagant ainsi une hausse de + 4,67 % pour une fois supérieure à l'inflation.

Tout cela, compte tenu des coûts, de la dette et des amortissements, n'a pas entraîné de conséquence essentielle sur le résultat qui a toutefois légèrement progressé pour s'inscrire à 12 025 €uros contre 11 240 €uros, dégagant ainsi une hausse de + 6,98 %.

L'assemblée générale des actionnaires de cette société a jugé encourageante cette hausse et a décidé au titre de cette année, le versement d'un dividende à 22 000 €uros.

6) SCI BOYS (filiale à 49,50 %). Cette société civile immobilière est titulaire d'un contrat de crédit-bail immobilier sur un immeuble sis à Vert-Saint-Denis près de Melun dans lequel notre filiale Highway 2 Heaven Sas exploite sa concession Harley-Davidson.

Le loyer encaissé a sensiblement progressé d'une année sur l'autre pour atteindre 126 000 €uros contre 103 200 €uros au titre de l'exercice précédent. Cette hausse de 22,09 % a permis de dégager un très léger bénéfice de + 850 €uros contre une perte de - 4 445 €uros en 2019.

7) Indivision Anne-Marie & Motocycles Ardoin Saint Amand. Cette indivision dans laquelle nous sommes partie prenante pour 50 % est propriétaire des murs d'une officine pharmaceutique sise à Arcachon (33).

Le revenu au titre des immeubles tiré de cette participation est toujours particulièrement mouvementé compte tenu des péripéties qui émaillent la procédure judiciaire qui nous op-

pose au locataire pour tenter d'obtenir le dé plafonnement du loyer largement sous-évalué par rapport au marché local.

Tout cela fait que nous avons seulement encaissé, au titre de cette participation, 5 493 €uros contre 8 000 €uros lors de l'exercice précédent, soit un recul sensible de - 31,34 %.

Nous vous avons prévenus l'an dernier que le résultat obtenu n'avait pas vocation à se reproduire cette année, et c'est ce qui est arrivé sans nous permettre de faire des prévisions pour l'année prochaine.

Ce tour d'horizon terminé, il nous reste à dire, comme c'est devenu maintenant une tradition, quelques mots de l'exercice en cours déjà très entamé.

2020 n'est pas et ne sera pas une année comme les autres.

C'est l'année du covid-19.

Et il est à prévoir qu'elle restera dans les livres d'histoire sous cette dénomination.

Une année redoutable et pas seulement, bien sûr, pour le marché du deux-roues.

Elle avait pourtant bien commencé pour celui-ci.

Avec un mois de janvier dont la performance semblait annoncer des lendemains qui devaient chanter.

Au mois de janvier 2020 la progression du marché national du deux roues motorisés s'inscrivait en effet d'une année sur l'autre à + 14,6 %. Pour le mois de février, cette hausse était encore de + 6,9 % et pour les deux premiers mois de l'année de + 10,4 %.

Et puis le mois de mars est arrivé et avec lui le covid-19 et le confinement.

Pour le seul mois de mars, le marché a reculé de - 55,60 % et pour le premier trimestre de - 20,2 %.

Au mois d'Avril la dégringolade a atteint - 86,4 % ce qui a amené le recul des quatre premiers mois à - 43,40 % !

Harley-Davidson affichait au même moment un recul de - 47,8 %.

Au mois de mai le confinement a enfin été levé ce qui a permis un retour timide des clients dans les concessions.

Et le recul sur ce mois s'est limité à - 15 % ce qui a permis de ramener le recul des cinq premiers mois à - 30,06 %.

Il est fort à parier que le marché national du deux roues motorisés sera en recul au titre de l'année 2020.

L'an dernier nous vous disions que notre filiale Levallois Motos SA avait décidé de conserver la propriété des locaux dans lesquels elle exploitait auparavant sa concession. Sous réserve d'une éventuelle procédure judiciaire dont la menaçait son locataire. Cette menace s'est concrétisée et c'est la Justice qui nous dira si elle est obligée de vendre ces locaux. Et à quel prix.

Cela fait maintenant plusieurs années que notre société se dégage petit à petit de l'exploitation de concessions de motocyclettes. Cette mutation a un coût important qui se répercute sur nos résultats lesquels sont depuis plusieurs années négatifs. Cette situation ne pouvait pas avoir de conséquence sur le cours de notre action sur le marché Euronext de Paris. Alors que celle-ci cotait 199,00 €uros au milieu de l'année dernière, elle a débuté l'année 2020 sur un cours de 102,00 €uros. Elle a cependant bien résisté à l'effondrement de la Bourse entraîné par la crise sanitaire et elle se maintient aujourd'hui autour de 90,50 €uros. Mais nous vous renouvelons notre avertissement de l'an dernier. Le marché de notre action est très confidentiel ce qui le rend très spéculatif et nous encourageons nos actionnaires qui nous font confiance depuis fort longtemps à être particulièrement prudents dans leurs investissements.

Pour le reste, nous étudions toujours plusieurs dossiers pour investir dans un autre secteur d'activité. Mais pour l'instant celui-ci n'est toujours pas défini et rien n'est encore fait.

MODIFICATIONS APPORTEES AU MODE DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS OU AUX METHODES D'EVALUATION SUIVIES LES ANNEES PRECEDENTES :

La présentation des comptes annuels est effectuée conformément aux dispositions du plan comptable de 1982, et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes qui vous sont présentés n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

AFFECTATION DES RESULTATS – DIVIDENDES VERSES AU TITRE DES EXERCICES PRECEDENTS ET AVOIR FISCAL CORRESPONDANT :

La perte dégagée après amortissements, provisions et impôt sur les sociétés atteint pour l'exercice écoulé, la somme de – 65 090 €uros que nous vous proposons d'imputer au compte « Report à nouveau ». Et sur le solde ainsi dégagé nous préleverons un montant de 4 179,34 €uros destiné au paiement d'un dividende de 1,21 €uro par action de la catégorie « B » qui, compte tenu des prélèvements sociaux de 17,20 % retenus à la source, permettra le versement d'un dividende net de 1 €uro par action qui sera mis en paiement à compter du 15 octobre 2020.

Les résultats de notre filiale d'exploitation ne nous permettent pas, au titre de l'exercice écoulé, d'envisager le versement d'un dividende aux actions de la catégorie « A ».

Rappelons que les trois exercices précédents, les dividendes distribués ont été les suivants :

- distribué en 2017 au titre de l'exercice 2016 : pas de dividende par action de catégorie « A », et un dividende de 1,18 euro par action de catégorie « B ».
- distribué en 2018 au titre de l'exercice 2017 : pas de dividende par action de catégorie « A », et un dividende de 1,21 euro par action de catégorie « B ».
- distribué en 2019 au titre de l'exercice 2018 : pas de dividende par action de catégorie « A », et un dividende de 1,21 euro par action de catégorie « B ».

CONVENTIONS VISEES PAR L'ARTICLE L225-38 ET SUIVANTS DU CODE DU COMMERCE.

Comme chaque année, nous avons donné à notre Commissaire au Comptes, toutes les indications utiles pour lui permettre de vous présenter son rapport spécial sur les conventions visées par l'article L225-38 et suivants du code du commerce, lecture de ce rapport va vous être donnée avant le vote des résolutions qui vous sont proposées.

FRAIS GENERAUX :

Aucune réintégration de frais généraux n'a été effectuée au cours de l'exercice écoulé par application de l'article 27 de la loi du 12 juillet 1965 (texte codifié sous les articles 39-5 et 223 quinquies du C.G.I)

TABLEAU DES RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DE CHACUN DES CINQ DERNIERS EXERCICES :

Au présent rapport est joint le tableau des résultats financiers de votre société. Ce document vous est présenté en application des articles 133, 135 et 138 du Décret du 23 mars 1967.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE :

Le présent rapport sur le gouvernement d'entreprise est établi conformément au dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de Commerce. Il a été approuvé par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 26 juin 2020.

a) Modalités d'exercice de la direction générale.

Nous vous rappelons que la fonction de Directeur général est distincte de celle de Président du Conseil d'administration.

b) Composition du Conseil d'administration.

Jean-Pierre Ardoin Saint Amand, Président Directeur Général et par ailleurs gérant de la SCI Immobilière Standard ;

François Ardoin Saint Amand, Directeur Général et par ailleurs gérant de la SCI Immobilière du Bicentenaire ;

Catherine Moulin, épouse Ardoin Saint Amand ;

Adélaïde Dejardin ;

Marie-Caroline Ardoin Saint Amand ;

Antoine Ardoin Saint Amand.

A l'issue de ce compte rendu d'activité et après lecture des rapports de votre Commissaire aux Comptes, vont être soumises à votre approbation les résolutions qui vous ont été proposées et dont le projet de texte vous a déjà été communiqué.

Votre Conseil vous remercie de bien vouloir par un vote positif, renouveler la confiance que vous avez bien voulu jusqu'à ce jour lui manifester.

Le Président du Conseil d'Administration.